

Digital technologies for validating young volunteers competences

L'ÉTAT DE L'ART RAPPORT TRANSNATIONAL

102 - A1

MAI 2021









Digital technologies for validating young volunteers competences

L'ÉTAT DE L'ART RAPPORT TRANSNATIONAL

102 - A1

MAI 2021















The European Commission's support for the production of this publication does not constitute an endorsement of the contents, which reflect the views only of the authors, and the Commission cannot be held responsible for any use which may be made of the information contained therein. Project number: Project number: 2020-2-IT03-KA205-019156



TABLE DES MATIÈRES

- 7 INTRODUCTION
- 9 LE PROJET
- 13 L'EUROPE EN UNCOUP D'ŒIL
- 17 RAPPORTS SUCCINCTS PAR PAYS
- 17 a. AUTRICHE
- 19 b. BELGIQUE
- 21 c. ITALIE
- 23 d. LITUANIE
- 27 RECOMMANDATIONS PUOR LE DÉVELOPPEMENT DE L'APPLICATION DYVO
- 29 BIBLIOGRAPHIE

INTRODUCTION



La recommandation souligne l'importance d'impliquer activement le secteur du bénévolat/volontariat dans la mise en œuvre de la validation : "[...] les organisations de jeunesse et les organisations de la société civile devraient promouvoir et faciliter l'identification et la documentation de l'acquis de l'expérience au travail ou dans le cadre d'activités de bénévolat/volontariat, en utilisant les outils de transparence pertinents de l'Union, tels que ceux développés dans le cadre d'Europass et de Youthpass".

(Conseil de l'UE, 2012, P.4, point 4a)

INTRODUCTION

Ceci est le résumé en français du Rapport Transnational disponible en anglais et développé dans le cadre de la production intellectuelle 2 - DYVO EBOOK du projet Erasmus+ "DYVO: Technologies numériques pour la validation des compétences des jeunes bénévoles/volontaires" (NUMÉRO D'ACCORD: 2020-2-IT03-KA205-019156) financé avec le soutien financier du programme Erasmus+ de la Commission européenne.

L'ensemble du rapport présente les résultats de la recherche transnationale réalisée au cours des mois de mars et avril 2021 en Italie, Belgique, Autriche et Lituanie concernant l'état des connaissances sur la validation des compétences acquises par le bénévolat/volontariat en Europe. Voici un bref aperçu de la recherche qui constitue la première activité (IO2-A1) du résultat intellectuel 2 du projet, le E-book sur le modèle DYVO, dans le but d'élaborer et de rédiger le modèle de reconnaissance et de validation des aptitudes et des compétences acquises par les jeunes bénévoles/ volontaires qui informe DYVO, en produisant un résultat facile à utiliser pour la diffusion et l'exploitation du modèle et en offrant des résultats intermédiaires utiles pour IO1 et IO3.

LE PROJET



IL PROGETTO

Grâce aux efforts déployés au niveau de l'UE (SVE, ESC, Youthpass, projets de l'UE), les pratiques de reconnaissance et de validation dans le bénévolat/volontariat des jeunes se sont progressivement diffusées.

Cependant, certains obstacles entravent encore leur diffusion dans le secteur du bénévolat/volontariat:

- une certaine idée selon laquelle présenter le bénévolat/volontariat comme une opportunité de développement professionnel remettrait en cause sa prétendue nature d'activité désintéressée :
- le manque de sensibilisation tant des volontaires que des organisations ;
- le manque de compétences spécifiques chez les animateurs de jeunesse
- l'absence d'un cadre clair de résultats de l'acquis de l'expérience ; le manque d'outils flexibles et faciles à utiliser.

DYVO entend contribuer à surmonter ces obstacles. Son but est de développer, tester et diffuser un modèle et un outil innovants pour faciliter la reconnaissance et la validation des connaissances, des aptitudes et des compétences acquises dans le cadre du bénévolat/volontariat des jeunes. Le projet a pour objectifs spécifiques de: 1) développer un nouvel outil numérique, facile à utiliser et innovant pour soutenir la reconnaissance et la validation des compétences dans le cadre du bénévolat/volontariat des jeunes;

- 2) donner aux jeunes volontaires, aux travailleurs jeunesse et aux organisations les moyens de développer et d'exploiter des méthodes et des outils de validation des compétences, y compris le nouveau cadre Europass;
- 3) élaborer un cadre clair des résultats de l'acquis de l'expérience, et des compétences correspondantes, de l'acquis de l'expérience informel par le biais du bénévolat/volontariat des jeunes, ainsi qu'une méthodologie claire de validation;
- 4) promouvoir la reconnaissance et la validation des compétences des jeunes bénévoles/volontaires ayant moins d'opportunités.

Un projet transnational permet de mieux atteindre ces objectifs.

POURQUOI LE PROJET DYVO?

69% des activités de bénévolat/volontariat des jeunes se déroulent localement et sont axées sur les bassins de vie (source : Eurobaromètre). C'est logique puisque le pouvoir des gens de changer quelque chose au niveau local est beaucoup plus grand qu'à des niveaux plus élevés.

Néanmoins, il y a un risque de perdre une vision à grande échelle des problèmes, des besoins, des solutions, des pratiques. Cette vision internationale peut changer la façon dont les jeunes bénévoles/volontaires pensent et agissent, localement et mondialement, et peut être nourrie par les échanges transnationaux et les réseaux sociaux. En outre, une expérience interculturelle, même brève, peut constituer une valeur ajoutée importante pour l'employabilité et le développement professionnel

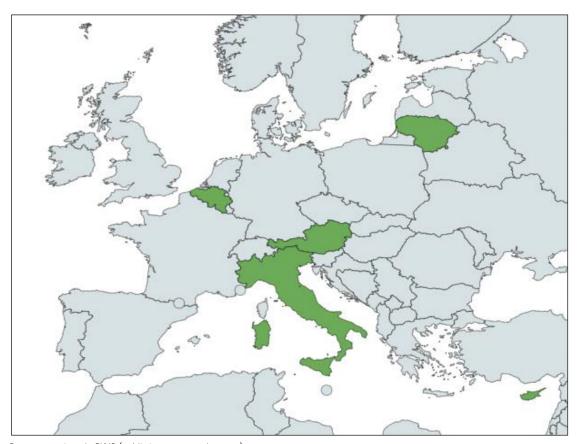
des jeunes, comme l'indiquent également la recommandation du Conseil de 2008 relative à la mobilité des jeunes bénévoles/volontaires dans l'UE et la résolution du Conseil de 2009 relative à un cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse.

Malgré ces recommandations, seuls 11% des jeunes bénévoles/volontaires participent à des projets de coopération avec des jeunes d'autres pays de l'UE. Enfin, les résultats du projet peuvent être exploités au niveau de l'UE. Toutes les OI peuvent être exploitées par les jeunes bénévoles/volontaires et les organisations à travers l'Europe.

Le consortium est composé de 6 partenaires de 5 pays de l'UE (IT, AT, BE, CY, LT), couvrant un large éventail d'expertise et d'expérience liées à la portée du projet et aux objectifs des partenariats stratégiques.

Les partenaires du projet:

- CSV Marche, Italie
- Warehouse Hub (WCF), Italie
- ENTER. Autriche
- Jaunuoliu Dienos Centras (JDC), Lituanie
- Centre Europeen du Volontariat (CEV), Belgique
- Pundi X 365, Chypre



Pays partenaires de DYVO (crédit image : mapchart.net)



L'EUROPE EN UN COUP D'ŒIL



L'EUROPE EN UN COUP D'ŒIL

Il existe un large consensus sur le fait que les individus acquièrent des aptitudes, des connaissances et des compétences en dehors du système formel d'éducation et de formation (l'acquis de l'expérience formelle). Cependant, il n'y a pas ou peu de consensus sur les définitions des termes, sur la valeur qui devrait être accordée à cet apprentissage, sur qui devrait décider de ce qui est valorisé, et sur les meilleurs moyens de définir les normes d'évaluation des résultats de cet apprentissage.

Néanmoins, rendre visible l'acquis de l'expérience non formelle et informelle semble être au premier plan d'un grand nombre de politiques publiques dans l'Union européenne et les pays de l'OCDE. Selon des enquêtes récentes (Eurobaromètre), 31% des jeunes Européens âgés de 15 à 30 ans sont engagés dans des activités de bénévolat/volontariat, soit une augmentation de 6 points en 3 ans. Le bénévolat/ volontariat des jeunes augmente presque partout, comme pour les pays du projet : +14% en Italie, +6% en Autriche, +5% en Lituanie, +3% en Belgique, +2% à Chypre (Eurobaromètre). Pour ces jeunes, le bénévolat/volontariat est une expérience exceptionnelle de l'acquis de l'expérience informel qui génère des connaissances, des aptitudes et des compétences. Comme l'indiquent plusieurs études, nombre de ces compétences - communication, prise de décision, flexibilité, créativité, compétences interculturelles, travail en équipe - sont de plus en plus exigées par le marché du travail. Pourtant, elles restent souvent invisibles. Seuls 28 % des jeunes bénévoles/volontaires européens bénéficient d'une reconnaissance officielle, soit le même pourcentage que trois ans auparavant. Ils ne sont donc pas pleinement conscients des compétences qu'ils développent, ni de leur potentiel d'employabilité. Dans la plupart des cas, ils ont peu d'idées sur la manière de reconnaître et de mettre en évidence ces compétences dans leur CV et dans leurs activités de recherche d'emploi. Cela est particulièrement vrai pour les jeunes bénévoles/volontaires ayant moins d'opportunités, dont le lien avec le marché du travail est encore plus faible. Plusieurs études confirment cette affirmation, en soulignant que les jeunes impliqués dans des activités de bénévolat/volontariat déploient des compétences qui ne se retrouvent pas chez les autres jeunes.

LE SYSTÈME EUROPÉEN DE QUALIFICATION

La reconnaissance de l'acquis de l'expérience non formelle et informelle implique de nombreux acteurs et le raisonnement développé dans les différents pays repose systématiquement sur une approche à multiples facettes. Alors que les certifications et les résultats de l'acquis de l'expérience liés aux "hard skills" sont en majorité connus et même convergents au niveau de l'UE (EQF / NQF, ESCO), il n'existe à ce jour aucune compréhension commune ni aucune liste convenue de compétences transversales dans le secteur associatif qui puisse être utilisée comme référence par des organisations opérant dans divers domaines ou dans différents pays.

Une première série de lignes directrices européennes pour la validation de l'acquis d'expérience non formel et informel a été publiée conjointement par la Commission européenne et le Cedefop en 2009 (Cedefop et Commission européenne, 2009). Recon-

naissant l'accueil positif de celles-ci, la recommandation du Conseil du 20 décembre 2012 sur la validation de l'acquis de l'expérience non formelle et informelle a invité la Commission européenne - en consultation avec les États membres et les parties prenantes - à revoir régulièrement les lignes directrices. La recommandation a fourni une plateforme solide pour la coopération européenne en matière de validation de l'acquis de l'expérience non formelle et informelle. Les États membres, les établissements d'enseignement et de formation, les partenaires sociaux et les autres parties prenantes concernées ont été invités à intensifier les travaux dans ce domaine et, d'ici 2018, à mettre en place des dispositifs nationaux appropriés permettant aux individus de valoriser et de rendre visibles les résultats de l'acquis de l'expérience au travail, à la maison, pendant les loisirs et dans le cadre d'activités bénévoles. Ces dispositifs permettront aux individus d'accroître la visibilité et la valeur de leurs connaissances, aptitudes et compétences acquises en dehors de l'éducation et de la formation formelles : au travail, à la maison ou dans le cadre d'activités de bénévolat/volontariat. Une édition révisée des lignes directrices européennes pour la validation de l'acquis de l'expérience non formelle et informelle a été publiée fin 2015 et elle est le résultat d'un processus de deux ans impliquant un large éventail de parties prenantes actives dans la validation aux niveaux européen, national et/ou sectoriel. L'ambition des lignes directrices révisées est de clarifier les conditions de mise en œuvre, en mettant en évidence les choix critiques que doivent faire les parties prenantes à différentes étapes du processus, tant au niveau national qu'européen.

Au niveau national, l'adoption et la mise en œuvre des lignes directrices de l'UE ont atteint des niveaux de réalisation très différents selon les pays. En fait, après le tournant de 2018, il y a de plus en plus d'efforts au niveau de l'UE pour développer un système de référence des compétences transversales, ce qui est la toute première étape pour mieux développer et valider ces compétences qui peuvent être utiles tant pour le bénévolat/volontariat et le travail social que pour les carrières entrepreneuriales. Nous nous référons, par exemple, au travail du Centre commun de recherche de l'UE/ Science Lab et aux cadres LifeComp, Entrecomp et DigComp, ou nous ne pouvons éviter de mentionner ESCO (European Skills, Competences, Qualifications and Occupations) qui est la classification multilinque européenne des aptitudes, compétences, qualifications et professions. À un niveau plus large, nous devons mentionner que la pandémie de Covid 19 a également eu un impact profond sur des millions de personnes dans l'UE qui ont perdu leur emploi ou subi une perte de revenus importante. Beaucoup devront acquérir de nouvelles compétences et occuper de nouveaux emplois dans un secteur différent de l'économie. D'autres devront améliorer leurs compétences pour conserver leur emploi dans un nouvel environnement de travail. Pour les jeunes, l'entrée sur le marché du travail pourrait être très difficile. Le nouvel Agenda européen pour les compétences est en fait le cadre plus large que toute décision sur les compétences et les qualifications dans l'UE devrait prendre en compte.

Enfin, les futures étapes vers une approche européenne plus claire et co-définie de la reconnaissance des compétences non formelles et informelles devraient également tenir compte d'un autre élément de ce cadre européen multidimensionnel, à savoir le cadre européen pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels (EFP). Le programme EQAVET est né de la recommandation de 2009 du Parlement européen et du Conseil, qui invitait les États membres à utiliser des

descripteurs et des indicateurs indicatifs pour renforcer la qualité de l'EFP. L'EQAVET soutient la mise en œuvre de la Recommandation 2020 sur l'enseignement et la formation professionnels pour une compétitivité durable, l'équité sociale et la résilience et il peut être utilisé par les prestataires d'EFP et dans les systèmes d'EFP pour soutenir et il inclut clairement aussi les environnements de l'acquis de l'expérience informels et non formels.

Dans la prochaine section, nous allons explorer l'état des lieux au niveau national, dans quatre pays qui participent au projet DYVO, en essayant de souligner quels cadres et pratiques sont déjà en place, s'ils sont alignés sur les recommandations et normes européennes, et comment le modèle DYVO pourrait bénéficier des expériences existantes et développer un nouvel outil innovant pour la validation adressée aux bénévoles/volontaires et aux organisations de bénévolat/volontariat.

RAPPORTS SUCCINCT PAR PAYS



RAPPORTS SUCCINCT PAR PAYS

AUTRICHE

En Autriche, le ministère fédéral de l'éducation, des sciences et de la recherche est responsable du système éducatif. Il crée les conditions-cadres, telles que les programmes scolaires pour les différents types d'écoles, dans lesquelles les écoles et autres établissements d'enseignement fonctionnent. Même si le ministère fédéral détient les principales compétences, les domaines de responsabilité sont répartis entre le gouvernement fédéral et les États fédérés. En général, le gouvernement fédéral est responsable des écoles secondaires académiques, des écoles pour l'enseignement professionnel intermédiaire et des écoles pour l'enseignement professionnel supérieur, tandis que les états sont responsables des écoles élémentaires, des écoles intermédiaires, des écoles préprofessionnelles et des écoles techniques et professionnelles. Les jeunes disposent d'une grande variété d'options éducatives. Au niveau post-secondaire et tertiaire, l'offre éducative comprend les universités, les universités de sciences appliquées, les écoles supérieures de formation des enseignants, les cours post-secondaires de formation professionnelle, les écoles pour les personnes en activité et les cours complémentaires. L'Autriche a l'un des taux de chômage des jeunes les plus bas de l'UE.

SYSTÈME NATIONAL DE CERTIFICATION

En réponse à l'initiative du cadre européen des certifications (CEC), l'Autriche a mené un processus de consultation nationale sur le CEC en 2005-2006 et a conçu un cadre national des certifications (CNC) avec une structure à huit niveaux. Ce cadre a été concu comme un cadre complet qui inclut tous les types et niveaux de qualifications du secteur formel et non formel. Il tient compte également les résultats de l'acquis de l'expérience informelle. Après plusieurs années de préparation, avec une participation intensive des parties prenantes et des experts, le Parlement autrichien a approuvé la loi fédérale sur le cadre national des certifications en mars 2016, établissant la structure de gouvernance du cadre et les procédures impliquées dans l'attribution des certifications aux niveaux. Référencé au CEC en juin 2012, le NQF autrichien est désormais opérationnel. La loi sur le CNC de 201615 établit la structure de gouvernance du cadre, et définit les responsabilités des institutions et des organismes, ainsi que les processus impliqués dans la mise en œuvre. L'OeAD (Agence autrichienne pour la coopération internationale dans le domaine de l'éducation et de la recherche) a été désignée comme point de coordination national du NQF/CQF et comme principal organe de coordination de la mise en œuvre. Ses tâches comprennent : la vérification formelle liée au contenu de la demande de mise en correspondance des certifications ; la tenue d'un registre public du NQF avec les certifications mises en correspondance, y compris la description d'une certification et de ses résultats de l'acquis de l'expérience, le niveau du NQF et le nom du fournisseur; l'établissement d'une liste des personnes compétentes pour toute vérification liée au contenu de la demande de mise en correspondance d'une certification. À la suite d'un processus de consultation nationale, la stratégie nationale de validation de l'acquis de l'expérience non formelle et informelle a été finalisée et adoptée en 2017. Elle promeut des approches sommatives de la validation, fondées sur les exigences et les normes du système de certification et visant l'acquisition d'une qualification ou d'une partie de celle-ci ; il existe également des approches de validation formative visant à identifier et à documenter les compétences afin de responsabiliser les individus. Après l'adoption de la loi sur le CNC22 en 2016, qui établit les procédures d'attribution des qualifications aux huit niveaux du CNC et les organes responsables, le CNC est entré dans une phase opérationnelle. Le manuel du NQF décrivant le processus et les critères d'attribution a été adopté en septembre 2016 par le comité de pilotage du NQF et la cartographie des qualifications a commencé en 2017.

LE SECTEUR DU BÉNÉVOLAT

En Autriche, 46 % de la population âgée de plus de 15 ans exerce une activité bénévole. Cela signifie que plus de 3,5 millions de personnes sont engagées dans des activités bénévoles en Autriche. Dans les organisations et les associations, environ 2,2 millions de personnes sont actives bénévolement. Environ 2,3 millions de personnes sont actives dans le domaine de l'aide de proximité. En général, tout le monde peut faire du bénévolat, même les mineurs, il n'y a pas de conditions spécifiques. La plupart des organisations offrent des conseils aux personnes intéressées qui ne savent pas encore comment s'engager. Le ministère fédéral des affaires sociales est responsable des politiques relatives à l'engagement bénévole/volontaire et fournit un cadre juridique et une stratégie claire. La loi fédérale pour la promotion de l'engagement bénévole/volontaire régit les conditions cadres du travail bénévole/volontaire. Le Digital Freiwilligenpass (passeport numérique du bénévole/volontaire) sert de preuve des activités bénévoles. Les bénévoles et les organisations entrent en contact afin d'enregistrer collectivement les activités et les compétences acquises des bénévoles dans le passeport. Le Digital Freiwilligenpass est disponible sur www.freiwilligenpass.at

MEILLEURES PRATIQUES DE VALIDATION DES COMPÉTENCES ISSUES D'EXPÉRIENCES DE BÉNÉVOLAT/VOLONTARIAT EN AUTRICHE

- 1) Le moyen officiel de validation des compétences issues d'expériences de bénévolat/volontariat en Autriche est le DIGITALER FREIWILLIGENPASS (laissez-passer numérique pour les bénévoles/volontaires). Cette preuve est basée sur les méthodes éprouvées d'évaluation holistique des compétences en matière de connaissances, de capacités et d'action. Elle contribue ainsi de manière particulière à une meilleure orientation et activation dans la planification éducative des jeunes et dans le développement personnel ainsi qu'à une reconnaissance dans l'ensemble de la vie professionnelle.
- 2) Le portefeuille de compétences de l'engagement bénévole/volontaire a été développé par le Ring Österreichischer Bildungswerke. Le portefeuille de compétences pour les bénévoles est un instrument permettant d'explorer et de documenter les compétences acquises afin de pouvoir les utiliser spécifiquement pour des réorientations dans l'engagement, pour le développement personnel, pour des candidatures sur le marché du travail, etc. Les bénévoles/volontaires créent leur portfolio, soutenus par des accompagnateurs certifiés, lors de consultations individuelles ou dans le cadre d'ateliers. Le profil de compétences personnelles et le portrait d'activité doivent donner un aperçu des compétences acquises par le travail bénévole.

BELGIQUE

La Belgique est divisée en trois communautés linguistiques distinctes : la communauté néerlandophone, la communauté francophone et la communauté germanophone. Chaque communauté a sa propre réglementation en ce qui concerne le système éducatif et l'inscription dans les écoles. Si certains aspects peuvent différer, l'âge de la scolarité obligatoire dans toute la Belgique se situe entre 6 et 18 ans. L'enseignement obligatoire est divisé en primaire (6-12 ans) et secondaire (12-18 ans). Avant l'âge de la scolarité obligatoire, il existe également des structures d'enseignement préprimaire gratuites pour les enfants âgés de 2,5 ans et plus. Dans chaque région, il existe trois grands types d'établissements pour l'école obligatoire : les écoles communautaires, les écoles publiques subventionnées, les écoles privées subventionnées, les écoles privées payantes.

SYSTÈME NATIONAL DE CERTIFICATION

Communauté francophone - Consortium de validation a été créé par un accord de coopération entre les 3 gouvernements francophones de Belgique et géré par la coopération des 5 plus importants prestataires de formation du secteur public en Belgique francophone : Éducation des adultes, Bruxelles Formation, IFAPME, Le Forem et SFPME (formation professionnelle). Le Consortium de validation organise l'accréditation des centres de validation : coordonne l'offre de validation et favorise son développement ; établit la méthodologie d'évaluation ; favorise la reconnaissance du certificat de compétences délivré ; assure la gestion globale de l'ensemble du processus de validation. Les centres de validation gèrent les sessions de tests. Le système de validation des compétences repose sur un Consortium d'institutions publiques de formation professionnelle continue, à savoir : Bruxelles-Formation (Cocof), Enseignement de promotion sociale (CFWB), Le Forem (RW), Institut de formation en alternance et des petites et moyennes entreprises (RW), Service de formation des petites et moyennes entreprises (Cocof), une structure simplifiée mobilisant la plus grande plateforme de qualifications professionnelles de Belgique francophone. Plus de 50.000 certificats de compétences ont été délivrés dans des centres de validation agréés en Wallonie et à Bruxelles, dans 13 secteurs - tels que les services à la personne, la construction, la logistique ou encore l'administration. 48 métiers sont mis en œuvre, dont des métiers sous tension ou essentiels.

Communauté néerlandophone - La validation des compétences en communauté néerlandophone est appelée "Reconnaissance des acquis". Le décret du 30 avril 2009 a établi une structure de qualification flamande. La structure des qualifications est une classification systématique de toutes les qualifications reconnues par le Gouvernement flamand, sur la base d'un cadre applicable à tous les niveaux. Cette classification vise à rendre les qualifications et leurs relations mutuelles transparentes afin que l'enseignement, les prestataires de cours et les autres acteurs sociaux puissent communiquer sans ambiguité sur les qualifications et les compétences qu'elles contiennent. La structure des qualifications peut également servir de cadre de référence pour: élaborer des évaluations en vue de la reconnaissance des compétences acquises et aligner les procédures ; fournir une orientation et/ou des conseils dans le cadre des parcours scolaires et des carrières. Une distinction est faite entre les qualifications pro-

fessionnelles et les qualifications éducatives : les qualifications professionnelles sont des unités de compétences achevées et classées grâce auxquelles des professions peuvent être exercées ; les qualifications éducatives sont des unités de compétences achevées et classées qui sont nécessaires pour fonctionner et participer à la société, avec lesquelles des études dans l'enseignement secondaire ou supérieur peuvent être entamées ou avec lesquelles des activités professionnelles peuvent être exercées. Elles ne peuvent être acquises que par l'enseignement et seules les institutions reconnues par le Gouvernement flamand peuvent délivrer une preuve de qualification à cet égard.

La communauté de langue flamande - De multiples départements et acteurs sont chargés de cette question au niveau régional par le biais d'une procédure intégrée en cinq étapes. Toute personne ayant acquis une qualification, que ce soit par l'enseignement formel traditionnel ou par des processus de validation, reçoit une preuve de cette qualification. La preuve de qualification est un document reconnu par la Communauté flamande tel qu'un diplôme, un getuigschrift (certificat) ou un certificaat (certificat) qui certifie qu'une personne est qualifiée et possède un ensemble de compétences pertinentes. Le Gouvernement flamand devra déterminer quel type de preuve sera lié à quelles qualifications ou combinaison de qualifications.

LE SECTEUR DU BÉNÉVOLAT/VOLONTARIAT

La loi belge, datée du 3 juillet 2005, définit le bénévolat comme "toute activité : a) qui est exercée sans rémunération ni obligation ; b) qui est exercée au profit d'une ou plusieurs personnes, d'un groupe ou d'une organisation ou de la communauté dans son ensemble ; c) qui est organisée par une association autre que la famille ou la personne privée qui exerce l'activité ; d) qui n'est pas exercée par la même personne et pour la même organisation dans le cadre d'un contrat de travail, d'un contrat de service ou d'une désignation statutaire ". La loi souligne deux aspects principaux, à savoir que le bénévolat doit être un acte libre et pour autrui. Cette loi contribue à créer un environnement favorable aux bénévoles/volontaires en leur offrant une protection (telle qu'une assurance). La responsabilité principale concernant la mise en œuvre des dispositions de cette loi incombe au gouvernement belge. En 2002, le ministère des affaires sociales a créé le Conseil supérieur des volontaires. L'introduction d'un cadre juridique spécifique pour les bénévoles est considérée comme une nécessité pour créer un environnement propice au bénévolat en Belgique, notamment parce que cela donne aux bénévoles/volontaires un statut reconnu et leur confère des droits et des obligations dans le cadre du bénévolat/volontariat. La législation sur le bénévolat/volontariat est importante pour les volontaires/bénévoles, mais aussi pour les organisations pour lesquelles ils travaillent et pour les clients de ces organisations, car elle fournit des orientations, une protection et une responsabilité. Cela étant, il est important que la législation sur le bénévolat/volontariat ne conduise pas à une surréglementation, qui entraverait la flexibilité qu'implique le bénévolat/volontariat. En effet, la législation doit faciliter le bénévolat/ volontariat et non l'entraver. Le seul organisme public est le Haut Conseil du volontariat. Le Conseil supérieur du volontariat est donc l'organe officiel destiné à soutenir le bénévolat/volontariat en Belgique. Toutefois, cet organe national dispose de ressources limitées. Au niveau régional, il existe des plates-formes de bénévolat/volontariat dans les communautés francophone et néerlandophone.

MEILLEURES PRATIQUES DE VALIDATION DES COMPÉTENCES À PARTIR D'EXPÉRIENCES DE BÉNÉVOLAT/VOLONTARIAT EN BELGIQUE

1) Compétences des responsables scouts : Les Scouts et les Scouts en Gidsen Vlaanderen ont développé Scout Leader Skills, un outil qui aide leurs 25.000 responsables et managers bénévoles à évaluer les compétences qu'ils ont acquises au cours de leur expérience scoute, à mieux les comprendre et à déterminer comment les utiliser au mieux dans leurs projets personnels et professionnels.

2) Le projet LEVER UP, un projet financé par l'Union européenne, coordonné par l'université italienne Politecnico di Milano et mis en œuvre en collaboration avec CSV NET. Le projet a contribué à concevoir un modèle complet pour accompagner les bénévoles/volontaires et les opérateurs dans le processus d'identification des compétences transversales acquises dans le cadre du bénévolat/volontariat. Le modèle fournit des outils pour réaliser les étapes qui permettent aux bénévoles/volontaires d'être en mesure de comprendre, d'identifier, de documenter et de valider leurs compétences à travers la création d'un portefeuille personnel de compétences.

ITALIE

En Italie, le système éducatif est organisé selon les principes de subsidiarité et d'autonomie des établissements. L'État dispose de compétences législatives exclusives sur l'organisation générale du système éducatif (par exemple, les normes minimales d'enseignement, le personnel scolaire, l'assurance qualité, les ressources financières de l'État). Le ministère de l'éducation, de l'université et de la recherche (MIUR) est responsable de l'administration générale de l'éducation au niveau national. Ses bureaux décentralisés (Regional School Offices - USRs) garantissent l'application des dispositions générales et le respect des exigences minimales de performance et des normes. Les écoles disposent d'une grande autonomie : elles définissent les programmes d'études, élargissent l'offre éducative, organisent l'enseignement (temps scolaire et groupes d'élèves). Tous les trois ans, les écoles élaborent leur propre Plan pour l'offre éducative (PTOF). Au niveau de l'enseignement supérieur, les universités et les établissements d'enseignement artistique et musical supérieur (Afam) disposent d'une autonomie statutaire, réglementaire, pédagogique et organisationnelle.

VALIDATION ET SYSTÈME NATIONAL DE QUALIFICATION

En Italie, le processus de construction du système national de certification des compétences a commencé en 2012 et le décret 13/2013 a conçu le système national et complet, car il couvre toute la gamme des qualifications de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de l'EFP et même celles qui ont une valeur juridique. L'autorité institutionnelle chargée de la mise en œuvre du système est le comité technique national dirigé par le ministère du travail et le ministère de l'éducation et composé de toutes les autorités de certification. Les organismes d'accréditation sont les suivants : Ministère de l'éducation et des universités (pour les qualifications scolaires et universitaires), Régions (pour les qualifications EFP), Ministère du développement économique - Département des politiques de l'UE (pour les professions réglementées), Ministère du travail (pour les professions non réglementées).

Le comité technique national est également chargé de définir les lignes directrices nationales sur la validation de l'acquis de l'expérience non formelle et informelle et la certification des compétences. mais cette tâche n'est pas accomplie au moment de la rédaction du présent document. En janvier 2018, le décret national concernant le cadre national des certifications est entré en vigueur. Ce décret prévoit la mise en place du cadre national des certifications (CNQ) conformément à la recommandation sur le cadre européen des certifications (CEC) et définit un ensemble commun clair de descripteurs pour les huit niveaux de certifications en identifiant quel type de connaissances, d'aptitudes et de Le décret structure les procédures de référencement de chaque certification au cadre par le biais du point de coordination national du CEC établi au sein de l'ANPAL (Agence nationale des politiques actives du travail) et avec l'évaluation indépendante de l'Inapp (Institut national d'analyse des politiques publiques et anciennement Isfol).

LE SECTEUR DU BÉNÉVOLAT/VOLONTARIAT

L'Italie est un pays où un grand nombre de citoyens font du bénévolat/volontariat sous diverses formes : selon la dernière enquête de l'ISTAT, le nombre estimé de bénévoles/volontaires en Italie est d'environ 6,63 millions de personnes (le taux de bénévolat/volontariat total est de 12,6% de la population). La loi n° 266 (11 août 1991) réglemente toutes les activités de bénévolat/volontariat organisées et établit des structures pour le soutien des organisations de bénévolat/volontariat sur une base régionale (centres de service bénévole/volontaire), qui fournissent gratuitement aux organisations des services et des outils dans le domaine de la promotion, du conseil, de la formation, de la communication et de nombreux autres domaines d'activités. Le réseau national des centres de service bénévole/volontaire est le CSV NET (www. csvnet.it) et il supervise l'activité de plus de 72 centres régionaux et de district, en assurant la formation et la coordination et en travaillant également comme défenseur au niveau national des politiques et des programmes de bénévolat/volontariat. La diffusion des pratiques de validation et de certification dans le secteur du bénévolat/volontariat en Italie se heurte actuellement à divers obstacles. Le premier est le préjugé de la supériorité de la formation formelle.

Les études européennes révèlent, en effet, une certaine réticence de la part des organisations bénévoles/volontaires à présenter leurs activités comme une possibilité de croissance non seulement humaine mais aussi professionnelle, craignant de nier l'idée maîtresse et la raison d'être du bénévolat/volontariat (en tant qu'activité gratuite), au détriment d'un désir de croissance professionnelle.

Le deuxième obstacle qui rend la certification des compétences difficile dans ce contexte est la bureaucratisation excessive de cette procédure, souvent gérée de manière centralisée par les autorités nationales ou régionales, et qui effraie les travailleurs sociaux et les bénévoles/volontaires.

BONNES PRATIQUES DE VALIDATION DES COMPÉTENCES À PARTIR D'EXPÉRIENC-ES DE BÉNÉVOLAT/VOLONTARIAT EN ITALIE.

1) En 2015, le programme national de validation des compétences pour les bénévoles/volontaires de la fonction publique dans le cadre de la garantie pour la jeunesse (Garanzia Giovani), a débuté. Le programme a été réalisé par presque toutes les Régions et

a ciblé plus de 5 000 bénévoles/volontaires. Ce programme était la première application nationale concrète du nouveau cadre de validation décrit dans le décret sur le cadre national des qualifications régionales, adopté en juin 2015.

Le programme visait à valider les compétences de 5666 bénévoles/volontaires impliqués dans 1137 projets dans la fonction publique (CS) de 11 Régions dans le cadre du programme Garantie pour la jeunesse. La procédure a ainsi été divisée en trois phases principales : Étape 1. Identification : elle consiste en la définition du profil du projet CS pour la certification ; Étape 2. Identification et transparence des compétences à travers le "DOSSIER individuel" par la collecte des documents et des preuves nécessaires ; Etape 3. Validation et délivrance du Document de Validation par un organisme habilité à travers l'examen technique du dossier ou l'examen direct.

2) **Projet VALIdazione Competenze - Vali.CO** promu par l'INAPP (Istituto Nazionale per l'Analisi delle Politiche Pubbliche - Institut national pour l'analyse des politiques publiques). Le site du projet est divisé en deux sections principales. La première (Livret de formation) décrit le Livret de formation du citoyen, qui est un outil conçu pour collecter, résumer et documenter les différentes expériences de l'acquis de l'expérience des citoyens actifs ainsi que les compétences qu'ils ont acquises : à l'école, en formation, au travail, dans le bénévolat, dans la vie quotidienne.

Son objectif est d'améliorer la reconnaissance des compétences et l'employabilité des personnes. La seconde (Validation des compétences) contient un vaste répertoire de documents tirés des pratiques de validation les plus intéressantes identifiées dans l'enquête menée dans le cadre de la recherche "Reconnaissance de l'acquis de l'expérience non formelle et informelle", qui comprenait un screening des projets promus de 2004 à 2010 par des associations, des organismes de formation, des instituts de recherche, des fondations, des régions et des autorités locales.

LITUANIE

Avec le rétablissement de l'indépendance de la Lituanie (11 mars 1990), la réforme de l'éducation a été lancée.

Le système éducatif de la Lituanie est défini par la loi sur l'éducation. Selon cette loi, le système éducatif de la Lituanie comprend l'éducation formelle et non formelle. L'éducation formelle englobe l'enseignement primaire, l'enseignement de base/ secondaire inférieur et secondaire supérieur, l'enseignement et la formation professionnels formels et l'enseignement supérieur. L'éducation non formelle englobe l'éducation préscolaire, l'éducation préprimaire et d'autres formes d'éducation non formelle pour les adultes. Selon les lois de la République de Lituanie, l'éducation est obligatoire pour tous les enfants âgés de 6/7 à 16 ans et est gratuite.

Avant de commencer leur éducation primaire, les enfants peuvent être éduqués à la maison et/ou dans des institutions d'éducation préscolaire. Le système d'enseignement général dure 12 ans et se compose des étapes suivantes : enseignement primaire, 4 ans ; enseignement de base (secondaire inférieur), 6 ans ; enseignement secondaire supérieur, 2 ans. Les programmes d'enseignement et de formation professionnels (EFP) sont dispensés par des écoles d'EFP, des centres d'EFP, des centres de formation au marché du travail ou d'autres institutions qui ont le droit de dispenser un EFP. Les

programmes d'éducation non formelle destinés aux enfants sont mis en œuvre par des écoles de musique, d'art, de sport, d'autres écoles, des enseignants indépendants et d'autres prestataires de services éducatifs. La compétence acquise par une personne dans le cadre de l'acquis de l'expérience non formelle peut être reconnue comme faisant partie d'un programme d'éducation formelle ou d'une qualification conformément à la procédure établie par le gouvernement ou une institution autorisée par celui-ci ou conformément à la procédure établie par les établissements d'enseignement supérieur.

VALIDATION ET SYSTÈME NATIONAL DE CERTIFICATION

La Lituanie a décidé de développer son cadre national des certifications avant l'adoption de la recommandation du Parlement européen et du Conseil relative à l'établissement du cadre européen des certifications pour l'acquis de l'expérience tout au long de la vie, le 23 avril 2008. Un modèle et un concept pour le cadre national des certifications ont été élaborés en 2005-2008. Le 4 mai 2010, le gouvernement de la République de Lituanie a approuvé la description du cadre lituanien des certifications. Le 24 juillet 2019, le gouvernement a renouvelé la description, conformément à la recommandation sur l'établissement du cadre européen des certifications pour l'acquis de l'expérience tout au long de la vie. Les qualifications sont classées en fonction des compétences dont une personne a besoin dans le cadre de ses activités. Le cadre lituanien des certifications était nécessaire pour fixer les règles d'identification des certifications et de leur acquisition, évaluation et reconnaissance. Il facilite également l'information sur le contenu, l'acquisition, l'amélioration et/ou le changement des qualifications requises pour une certaine activité. Le cadre des qualifications établi permet de faciliter la circulation de la main-d'œuvre au niveau national et international. En progressant d'un niveau de qualification à l'autre, la promotion des formes et méthodes de l'acquis de l'expérience formelle, non formelle et informelle tout au long de la vie est réalisée.

Le Centre de développement des qualifications et de l'enseignement et de la formation professionnels est responsable du développement du système de qualifications, par exemple, il prépare et renouvelle les normes professionnelles après les avoir conciliées avec les comités professionnels sectoriels. Dans la gestion du système de qualifications, le ministère de l'éducation, des sciences et des sports est chargé de créer, d'organiser et de mettre en œuvre la politique dans ce domaine. Le ministère de l'économie et de l'innovation est responsable de la création et de la mise en œuvre de la politique de développement des ressources humaines. Selon le cadre lituanien des qualifications, les qualifications établies, accordées et reconnues en Lituanie sont classées, évaluées et comparées. Le système lituanien des qualifications, y compris le cadre lituanien des qualifications et la planification, la mise en œuvre, la reconnaissance et la gestion des qualifications, est lié aux autres systèmes de qualifications de l'Union européenne. Le cadre lituanien des qualifications se compose de huit niveaux de qualifications. Les niveaux de qualifications sont organisés selon un ordre hiérarchique, en fonction de la compétence sous-jacente des qualifications et des critères définissant les différents niveaux de qualifications, qui sont les suivants : complexité des activités, autonomie des activités, variabilité des activités. Chaque niveau de qualification comprend des qualifications désignées pour l'exécution d'activités de complexité, d'autonomie et de variabilité similaires. Il existe deux types de qualifications :

les qualifications professionnelles, dont l'objectif principal est de préparer une personne à un travail ultérieur ; les qualifications de l'acquis de l'expérience, dont l'objectif principal est de préparer une personne à un l'acquis de l'expérience ultérieur.

LE SECTEUR DU BÉNÉVOLAT/VOLONTARIAT

Le 22 juin 2011 a été adoptée la loi sur le bénévolat/volontariat de la République de Lituanie. Cette loi établit les particularités du volontariat, les principes du bénévolat/ volontariat, les droits et obligations des bénévoles/volontaires et de l'organisateur du bénévolat/volontariat, la procédure d'organisation du bénévolat/volontariat, les cas d'assurance, la compensation des coûts du bénévolat/volontariat. Selon la loi, les exigences suivantes sont fixées pour un bénévole/volontaire : les citoyens de la République de Lituanie âgés de plus de 14 ans et les étrangers résidant légalement sur le territoire de la République de Lituanie peuvent être bénévoles/volontaires ; les personnes âgées de moins de 18 ans peuvent participer à des activités bénévoles/volontaires, sauf si le représentant légal de l'enfant s'y oppose ; le bénévole/ volontaire n'a pas besoin de qualifications particulières ; selon la nature des activités menées, le bénévole/volontaire peut être soumis à d'autres exigences fixées par la législation sectorielle. L'organisateur de bénévoles/volontaires peut rembourser au bénévole/volontaire les activités suivantes liées au volontariat : frais de voyage ; frais d'hébergement ; vaisselle ; frais postaux et téléphoniques ; frais de formation liés à la préparation du bénévole/volontaire aux activités prévues ; dépenses pour des équipements ou des vêtements spéciaux ; frais d'assurance pendant la durée du contrat d'activité bénévole/volontaire ou autres. Les conditions et la procédure de remboursement des dépenses liées aux activités bénévoles/volontaires sont établies par le ministre de la Sécurité sociale et du Travail de la République de Lituanie. La participation à une activité bénévole/volontaire, selon ses objectifs et sa nature, peut être reconnue comme un travail pratique et/ou une expérience de l'acquis de l'expérience du bénévole/volontaire. Le bénévolat/volontariat peut être considéré comme une activité sociale selon les plans d'éducation générale.

BONNES PRATIQUES DE VALIDATION DES COMPÉTENCES ISSUES D'EXPÉRIENCES DE BENEVOLAT/VOLONTARIAT EN LITUANIE

- 1) L'Agence nationale lituanienne a publié un guide "**Opportunités pour tous**", qui contient le Youthpass en langage facile à lire (E2R) et facile à comprendre (E2U). Il s'agit d'un bon outil pour évaluer les compétences des bénévoles/volontaires qui ont des difficultés à lire et à comprendre le langage écrit.
- 2) Points supplémentaires lors de l'accès à l'université: lors de l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur lituaniens, 0,25 points de concours supplémentaires peuvent être obtenus pour le bénévolat/volontariat. Les participants aux programmes de bénévolat/volontariat transnational à long terme et de bénévolat/volontariat des jeunes pourront bénéficier non seulement de l'expérience mais aussi d'une reconnaissance officielle.

RECOMMANDATIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'APPLICATION



RECOMMANDATIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'APPLICATION

Ce qui suit est un résumé des recommandations tirées du rapport des pays partenaires, en tant que contribution au développement de DYVO APP et des méthodologies.

- Sur le processus global du MODÈLE DYVO :
- Examinez les systèmes de validation des compétences déjà existants dans toute l'UE, afin d'avoir une vue d'ensemble de ce qui peut être appliqué au projet DYVO.
- Indiquez ce qui peut être fait pour acquérir les compétences que le PPA certifiera (sources et suggestions pour les utilisateurs).
- Sur le cadre de compétences du MODÈLE DYVO :
- Les compétences universelles devraient être prises en compte.
- Un lien pourrait être établi avec leur applicabilité pratique dans un contexte professionnel et de recherche d'emploi.
- Partir des résultats consolidés provenant du Centre commun de recherche de l'UE/ Science Lab et des cadres LifeComp, Entrecomp et DigComp.
- Analyser les outils de validation et le vocabulaire/catégories existants (réf. ESCO www.ec.europa.eu/esco/portal/qualification).
- Favoriser une approche ascendante et une collaboration intersectorielle maximale.
- Aligner le modèle DYVO sur le nouvel outil Europass.
- Envisager la création d'un groupe d'évaluation par les pairs pour développer et fournir un label de qualité pour le modèle DYVO.
- Prendre en compte les directives du CEDEFOP sur la validation.
- Rendre le modèle DYVO visible dans la "communauté de la validation", par exemple via des réunions régulières (comme le Festival de la validation et la Biennale VPL) et d'autres instruments qui facilitent l'échange de connaissances entre les secteurs, les acteurs et les pays.
- Sur les aspects techniques et la facilité d'utilisation:
- Relier le cadre au système CEC ou prévoir une répartition et une correspondance similaires des exigences.
- Prendre en compte un bénévole/volontaire ayant moins d'opportunités et un bénévole/volontaire handicapé. L'outil d'auto-évaluation doit être E2R (facile à lire) et E2U (facile à comprendre). Par exemple : des phrases très courtes avec des exemples ou des symboles très clairs ; la possibilité de télécharger des photos/vidéos pour prouver les compétences acquises ; la possibilité d'utiliser la traduction de la parole en texte et vice versa. Un bénévole/volontaire ayant un trouble de l'acquis de l'expérience a des problèmes de mémoire à long terme (mémorisation). Il est donc important que l'auto-évaluation soit périodique.

BIBLIOGRAPHIE



BIBLIOGRAPHIE

Europe

- Cedefop (2014). Use of validation by enterprises for human resource and career development purposes. Luxembourg: Publications Office. Cedefop reference series; No 96. http://dx.doi.org/10.2801/47250
- Cedefop; European Commission (2009). European guidelines for validating non-formal and informal learning. Luxembourg: Publications Office. http://www.cedefop.europa.eu/etv/Upload/Information_resources/Bookshop/553/4054_en.pdf
- Council of the European Union (2012). Council recommendation of 20 December 2012 on the validation of non-formal and informal learning. Official Journal of the European Union, C 398, 22.12.2012, pp. 1-5. http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?url=0J:C:2012:398:0001:0005:EN:PDF
- Unesco; Commonwealth of Learning (2011). Guidelines for open educational resources (OER) in higher education. Paris: Unesco. http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002136/213605e.pdf
- Job Bridge Project. Stocktaking Report. The state-of-play of the validation in the voluntary sector across the EU https://job-bridge.eu/wp-content/uploads/2019/12/Job-Bridge_Stocktaking-Report.pdf
- EU Science Lab. LifeComp: The European Framework for Personal, Social and Learning to Learn Key Competence
- https://ec.europa.eu/jrc/en/publication/eur-scientific-and-technical-research-reports/lifecomp-european-framework-per-sonal-social-and-learning-learn-key-competence
- EU Science Lab. Entrecomp: the entrepreneurship Competence Framework https://ec.europa.eu/jrc/en/publication/eur-scientific-and-technical-research-reports/entrecomp-entrepreneurship-competence-framework
- Eu Science Lab. DigComp Digital Competence Framework for citizens https://ec.europa.eu/jrc/en/digcomp
- LEVER UP PROJECT http://www.leverproject.eu/

Web links Cedefop:

- Europass: http://europass.cedefop.europa.eu/en/home
- Cedefop: Europass documents: curriculum vitae: http://europass.cedefop.europa.eu/en/documents/curriculum-vitae
- Cedefop: Validation of non-formal and informal learning: European inventory on validation: 2014 update: http://www.cedefop.europa.eu/en/events-and-projects/projects/validation-non-formal-and-informal-learning/european-inventory
- Cedefop: Events and projects: Validation of non-formal and informal learning: http://www.cedefop.europa.eu/en/events-and-projects/projects/validation-nonformal-and-informal-learning
- London Technology and Innovation: Open educational resources

AUTRICHE

- Bundesministerium für Arbeit, Soziales, Gesundheit und Konsumentenschutz. (2019). Volunteering in Austria. https://broschuerenservice.sozialministerium.at/Home/Download?publicationId=434
- Bundesministerium für Bildung, Wissenschaft und Forschung. (n.d.). Das Ministerium. https://www.bmbwf.gv.at/ Ministerium/Das-BMBWF.html
- Bundesministerium für Bildung, Wissenschaft und Forschung. (n.d.). Die Bildungsdirektionen. https://www.bm-bwf.gv.at/Themen/schule/zrp/bilref/bdir.html#:~:text=Aufgaben%20der%20Bildungsdirektion,-Den%20Bildungsdirektionen%20kommt&text=Darunter%20werden%20Aufbau%2C%20Organisationsformen%2C%20Errichtung,-der%20Elementarp%C3%A4dagogik%20sowie%20des%20Hortwesens
- Bundesministerium für Bildung, Wissenschaft und Forschung. (n.d.). Universit ten: Autonomie und Aufsicht im st ndigen Wechselspiel. https://www.bmbwf.gv.at/Themen/HS-Uni/Aktuelles/Universit%C3%A4ten--Autonomie-und-Aufsicht-im-st%C3%A4ndigen-Wechselspiel-.html#:%7E:text=EU%2FInternationales-,Universit%C3%A4ten%3A%20Autonomie%20und%20Aufsicht%20im%20st%C3%A4ndigen%20Wechselspiel,steht%20nicht%20zwingend%20im%20Widerspruch
- Bundesministerium für Soziales, Gesundheit, Pflege und Konsumentenschutz. (2019). Freiwilligenpass. Freiwillig Ich bin dabei. https://www.freiwilligenpass.at/seiten/hilfe
- Bundesministerium für Soziales, Gesundheit, Pflege und Konsumentenschutz. (2021). Freiwilligen Nachweis. Freiwillig Ich bin dabei. https://www.freiwilligenweb.at/freiwilliges-engagement/freiwilligen-nachweis/
- Bundesministerium für Soziales, Gesundheit, Pflege und Konsumentenschutz. (2021). Freiwilligenweb. Freiwillig Ich bin dabei. https://www.freiwilligenweb.at/
- Education Group. (2019). Aus LSR wird Bildungsdirektion und was 2019 an sterreichs Schulen bringt. Education Group Bildung. https://www.edugroup.at/bildung/news/detail/aus-lsr-wird-bildungsdirektion-und-was-2019-an-oesterreichs-schulen-bringt.html
- Euroguidance sterreich. (2021). The Austrian Education System. The Austrian Education System. https://www.bildungssystem.at/en/
- European Centre for the Development of Vocational Training, European Training Foundation, United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation & UNESCO Institute for Lifelong Learning. (2019). Global inventory of regional and national qualifications frameworks 2019. Volume II: National and regional cases. https://www.cedefop.europa.eu/files/2225 en.pdf
- Federal Ministry of Education, Science and Research. (n.d.). Welcome to the website of the Austrian Federal Ministry of Education, Science and Research. https://www.bmbwf.gv.at/en.html
- Federal Ministry of Education, Science and Research. (2020). Educational Paths in Austria 2020/21. https://www.bmbwf.gv.at/dam/jcr:b43b86e5-d061-4cad-a1b4-028a455a04a7/210203_Bildungswege_eng_BF.pdf
- Ring sterreichischer Bildungswerke. (n.d.). Kompetenzportfolio für Freiwillige. http://ring.bildungswerke.at/kompetenzentwicklung/fuer-freiwillige
- Ring sterreichischer Bildungswerke. (2008). Engagement schafft Kompetenz. Informelles Lernen im Alltag. Das Kompetenz-Portfolio der Bildungswerke. http://ring.bildungswerke.at/file_download/12/Engagement_schafft_Kompetenz.pdf

BELGIQUE

- https://eacea.ec.europa.eu/national-policies/eurydice/content/belgium-flemish-community en
- https://eacea.ec.europa.eu/national-policies/eurydice/content/belgium-french-community en
- https://www.expatica.com/be/education/children-education/education-in-belgium-100088/
- Volunteering Infrastructure in Europe Belgium (Dutch-speakiking community) https://df2253af-c034-4026-aac2-5d1c91f60490.filesusr.com/ugd/3ec99c_cc8c6db7abdb463096fb596dd20b20da.pdf
- Volunteering Infrastructure in Europe Belgium (French-speaking community) https://df2253af-c034-4026-aac2-5d1c91f60490.filesusr.com/ugd/3ec99c_ac2446b3f89e44b88769dcbf4b524f45.pdf https://scoutleaderskills.lesscouts.be/en/methodologie

ITALIE

- "Education and Training Monitor 2019" country report European Commission
- CEDEFOP "European guidelines for validating non formal and informal learning" reference series 104 Luxembourg: Publications Office of the European Union, 2015
- Va. Li. Co. is the INAPP website dedicated to the validation of skills. The training booklet with a wide collection of best practices: http://librettocompetenze.isfol.it/validazione-delle-competenze.html
- European Social Fund: "Validation of expertise from experience: approaches and practices in Italy and Europe", updated edition 2013, ISFOL: http://librettocompetenze.isfol.it/materiali/Validazione-competenze-da-esperienza-approcci-pratiche-inItalia-in-Europa.pdf
- CSVnet Association of Voluntary Service Centres. A comprehensive overview of activities in the context of volunteering, including best practices in validation of competences: http://www.csvnet.it/
- It is possible to search the various repositories in the website of the "Atlante del Lavoro e delle Qualificazioni" (Atlas of work and qualifications) at URL http://nrpitalia.isfol.it/sito_standard/sito_demo/index.php .

Legislative references

- Ministerial Order no. 455 of 1997 (establishment of permanent territorial centres)
- Law 27 December 2006, no. 296 (Financial law 2007)
- Ministerial decree 25 October 2007 (re-organisation of permanent territorial centres)
- Law 28 June 2012, no. 92 (Reform of the labour market) Presidential decree 29 October 2012, no. 263 (re-organisation of centres for adult education)
- Legislative decree no. 13 of 2013 (validation of non-formal and informal learning and certification of competences)
- Inter-ministerial decree 12 March 2015 (Guidelines for the application of the new adult education system)
- Inter-ministerial decree 30 June 2015 (operational dispositions on the recognition of regional qualifications)
- Inter-ministerial decree 8 January 2018 (Establishment of the National framework of qualifications)

LITUANIE

- National qualification framework https://www.skvc.lt/default/en/education-in-lithuania/national-qualifications-framework
- Approving the description of the lithuanian qualifications framework https://www.skvc.lt/uploads/documents/files/EN%20versija/National_qualifications/LT_qualifications_framework.pdf
- Overview of national education https://www.smm.lt/uploads/documents/en_versijai/Reports/UNESCO%20Education%20for%20All%20Report%20(LITHUANIA).pdf
- Law Amending the Law on Education https://e-seimas.lrs.lt/portal/legalAct/lt/TAD/TAIS.407836
- Law on Higher Education and Research https://e-seimas.lrs.lt/portal/legalAct/lt/TAD/TAIS.366717
- The Ministry of Education, Science and Sport https://www.smm.lt/web/en/
- UNESCO programme "Education for All 2015" https://www.smm.lt/uploads/documents/en_versijai/Reports/UNE-SCO%20Education%20for%20All%20Report%20(LITHUANIA).pdf
- National policies https://eacea.ec.europa.eu/national-policies/eurydice/content/national-qualifications-framework-44 en
- Law on voluntary activities of the republic of lithuania https://e-seimas.lrs.lt/portal/legalAct/lt/TAD/TAIS.402802
- Description of the conditions and procedure for reimbursement of voluntary activity expenses https://e-seimas.lrs.lt/portal/legalAct/lt/TAD/TAIS.404031
- The Lithuanian National Agency has published a guide "Opportunities for All" https://www.jtba.lt/wp-content/uplo-ads/2020/10/Leidinys_Galimybes-visiems_200x280.pdf
- Additional scores when accessing the university https://zinauviska.lt/savanoryste-ir-jaunimo-politika/savanoriau-k-lietuvoje/savanoryste/

